

A tous les ménages de la Commune de VILLARS-SUR-GLANE
=====

Concerne : ramassage des ordures

Les expériences réalisées au cours de l'été dernier avec les sacs en plastic ont été très satisfaisantes. Après quelques réactions assez vives de la part de certaines ménagères, tout le monde a finalement adopté le système des sacs en plastic pour ordures.

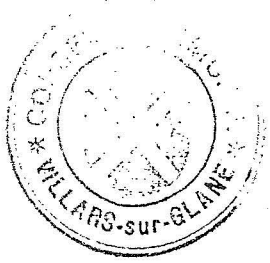
D'autre part, le personnel chargé du ramassage des ordures est très satisfait des conditions d'hygiène dans lesquelles il doit travailler.

A la suite de ces expériences, le Conseil communal a rendu obligatoire l'usage des sacs en plastic pour tous les ménages privés dès le 1er novembre 1963. L'utilisation des sacs en plastic pour les ménages collectifs, instituts, hôtels, etc. est à l'étude.

Les sacs en plastic seront vendus dans tous les commerces de la commune au prix le plus bas, soit fr. 8.-- le cent ou fr. -.80 les 10 pièces.

Les sacs ont été améliorés par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'expérience au mois de juillet. Ils sont tout d'abord plus épais, ce qui les rend plus solides, et plus longs, pour donner suite aux désirs de plusieurs ménagères. D'autre part, le soufflet a été supprimé pour éviter des déchirures.

Ces améliorations n'ont pas permis d'abaisser davantage le prix des sacs. Chacun doit comprendre qu'une dépense d'environ fr. 8.-- annuellement, par ménage, doit être supportable pour créer des conditions d'hygiène pour le personnel de la voirie. Les sacs seront livrés avec un prospectus d'emploi.



Instructions pour le ramassage des ordures

Le ramassage a lieu en principe le vendredi à partir de 08.00 h. sur tout le territoire communal. En cas de jour férié, le ramassage aura lieu la veille.

Les sacs, et non les poubelles, doivent être déposés en bordure de route, sur le passage du camion, ceci également pour les habitations isolées.

Les sacs ne doivent pas être déposés la veille du ramassage, mais seulement le jour même.

Les ordures qui ne seront pas emballées dans des sacs en plastic ne seront pas enlevées, à l'exception de celles des ménages collectifs. Ces derniers doivent toutefois disposer de récipients adéquats et propres. Tout récipient insuffisant, défectueux ou sale sera enlevé.

Les papiers, journaux, cartons, etc. non mis en sacs seront ramassés pour autant qu'ils soient solidement ficelés en paquets.

Précautions

Les sacs en plastic pour ordures sont d'une certaine solidité. Toutefois, il faut les manipuler avec certaines précautions.

Il est nécessaire que les débris tranchants tels que verre, boîtes de conserves, objets pointus, etc. soient entourés de papier. Ceci pour ne pas perforer les sacs et éviter des blessures au personnel chargé du ramassage.

Les cendres ne doivent pas être déposées chaudes dans les sacs afin d'éviter des accidents ou des incendies.

Rappel

Tout dépôt d'ordures en forêt est inderdit.

SACS A ORDURES EN PLASTIC = HYGIENE